



# ASSEMBLÉE NATIONALE

11ème législature

## fonctionnement

Question écrite n° 648

### Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse appelle l'attention de M. le ministre de l'éducation nationale, de la recherche et de la technologie sur la situation de l'unité de formation et de recherche des activités physiques et sportives (UFR-APS) de l'université Paris X Nanterre. Celle-ci connaît depuis plusieurs années des difficultés importantes de fonctionnement liées à un manque de moyens, notamment en termes de locaux, comparativement au nombre d'étudiants qu'elle accueille. Cette situation a d'ailleurs poussé à la multiplication de délocalisations avec l'ouverture de sites provisoires rattachés à l'université. Cette unité va ainsi fonctionner à la rentrée prochaine sur six sites différents. Cet éparpillement nuit gravement à la qualité de la formation offerte, tant en termes de temps de transport pour les étudiants concernés qu'en termes de manque de communication entre les enseignants. Un projet de regroupement existe sur le terrain laissé libre suite au départ de la marine nationale dans le quartier du Petit-Colombes. La municipalité de Colombes considère qu'il serait possible d'y accueillir, dans de bonnes conditions, l'ensemble de l'UFR de Paris X. Cela d'autant plus que les étudiants utilisent déjà, à Colombes, les infrastructures du stade Yves-du-Manoir. Ce projet, qui suscite des échos positifs auprès des principaux intéressés, étudiants, enseignants, personnels et présidence de l'université, permettrait, de plus, de libérer des locaux sur le campus actuellement saturé de Nanterre. Elle demande donc ce qu'il compte faire pour favoriser le projet d'accueil de l'unité de sport de Paris X sur un terrain appartenant à l'Etat et situé sur la commune de Colombes.

### Texte de la réponse

Pour faire face à l'afflux d'étudiants et pouvoir les accueillir dans de bonnes conditions, l'université Paris X s'est orientée vers deux types de solutions : la multiplication des sites d'accueil : actuellement, il existe 2 sites délocalisés, Eaubonne et Poissy, la délocalisation de l'INSEP ayant été reprise en charge par Paris-V à la rentrée 1997 ; la recherche de solutions immobilières nouvelles avec ou bien l'utilisation des installations Jean-Blot dans le complexe de Courbevoie, ou bien le projet d'un transfert complet de l'UFR Staps sur un nouveau campus. C'est dans ce cadre que se situe le projet de Colombes. Cette proposition a émergé en 1996 et un dossier d'implantation préparé. Il a reçu un avis favorable de principe, bien qu'il ait été souligné que les étudiants de la filière Staps seraient ainsi mis en marge de la vie universitaire du campus à Paris X. Le projet devait donc être étayé, une programmation dans le temps et le phasage des opérations devaient être précisés. Un autre projet, celui de Carrières-sur-Seine a également été élaboré début 1997. Il s'agissait d'un campus à créer ex nihilo dans la plaine de Montesson sur des terrains offerts par la municipalité de Carrières. Ce projet n'a pas reçu un accueil très favorable du fait surtout de l'absence du plan de financement. Du fait de ces incertitudes, le rectorat de Versailles s'oriente plutôt vers l'ouverture d'un autre site Staps à l'université de Cergy-Pontoise ou à celle de Versailles-Saint-Quentin-en-Yvelines, qui reprendrait le site de Poissy.

### Données clés

**Auteur :** [Mme Jacqueline Fraysse](#)

**Circonscription :** Hauts-de-Seine (4<sup>e</sup> circonscription) - Communiste

**Type de question :** Question écrite

**Numéro de la question :** 648

**Rubrique :** Enseignement supérieur

**Ministère interrogé :** éducation nationale, recherche et technologie

**Ministère attributaire :** éducation nationale, recherche et technologie

Date(s) clé(e)s

**Date de signalement :** Question signalée au Gouvernement le 3 novembre 1997

**Question publiée le :** 7 juillet 1997, page 2289

**Réponse publiée le :** 10 novembre 1997, page 3959